



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
20260312-2026_2_3-DE
Recueil Communautaire / 2026
Séance du 12 mars 2026
Département de la
DORDOGNE

2026-2-3

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Etaient présent(e)s

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 35
Pouvoirs : 1

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), LARRIEUX Isabelle (absente), HYVOZ Isabelle (absente, a donné pouvoir à M.Dobbels)

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

La Communauté de communes Périgord-Limousin n'a pas l'obligation du débat d'orientations budgétaires car elle n'a pas dans ses communes membres, 1 commune de + de 3500 habitants. Mais comme indiqué dans son règlement intérieur, la Communauté de Communes souhaite chaque année débattre des Orientations Budgétaires.

Pour l'année 2026, étant donné les élections municipales, et donc la date anticipée de vote du budget 2026, il n'y aura pas de débat d'orientations budgétaires pour 2026.

Le budget 2026 a été travaillé avec le Bureau communautaire dans ses séances du 29/01/2026 (présentation budgétaire) et du 05/02/2026 (arbitrages).

Les documents ont été transmis pour information au Conseil communautaire.

Le Conseil de communauté PREND ACTE.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

